



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné, en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap A-19-1), qu'au cours de la séance régulière du Conseil qui se tiendra mercredi, le **1^{er} avril 2020 à 19 h 30**, à la **salle de l'Institut-Canadien** sise au 16, rue St-Pierre à Saint-Charles-sur-Richelieu.

Le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande no : 2020-05

Adresse : 589, rue Prince

Zonage : Rd-5

Lot : 3 406 626

Cette demande consiste à :

- Permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un seul étage avec toit plat.

Cette dérogation concerne :

Le règlement de zonage #2011-11-008, article 36, qui interdit les toits plats pour tout bâtiment principal résidentiel de moins de deux étages.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 11 mars 2020.

Nancy Fortier

Directrice générale et secrétaire-trésorière

